

Rospez'infos

Le magazine de votre commune



été

2014



Rospez Infos

Journal d'informations Municipales

été 2014

Le mot du Maire



Rospeziennes, Rospéziens

Le 23 Mars dernier, les Ropéziennes et Rospéziens ont choisi, lors du 1er tour des élections municipales d'élire 19 nouveaux conseillers issus de la majorité sortante pour assurer la gestion communale, montrant ainsi leur attachement au travail accompli et la nécessité de poursuivre le travail commencé.

Je devais après une année d'absence du bulletin d'information, m'adresser à vous avec émotion. Malheureusement c'est avec une profonde tristesse que j'écris ces quelques mots. Alors que votre nouveau conseil en ce début de mandat avait procédé à son installation et pris de nouvelles délibérations pour la mise en place des actions à mener. C'est avec consternation que ce Samedi 19 Juillet, nous apprenions le décès de Thierry MAHE 1er adjoint survenu après un long combat contre la maladie.

En ce moment de deuil, au nom de toute la municipalité et des anciens élus de la commune de Rospez, nous tenons à témoigner à sa famille ainsi qu'à ses proches notre compassion et leur faire savoir que notre amitié les accompagne dans cette épreuve.

Jacques ROBIN
Maire de Rospez



Hommage à Thierry MAHE

Né à Pabu en 1957, Thierry MAHE père de 2 enfants,
Laëtitia et Sylvain, c'est en 1989 qu'il s'est installé à ROSPEZ avec sa famille.
Pendant 36 années de vie professionnelle au sein de France Télécom, il occupait un poste de technicien. Il s'est aussi consacré à sa commune. Dès 1995, il a siégé au conseil municipal pour devenir Adjoint en 2008.

Réélu en mars 2014, il occupe alors le poste de 1er Adjoint. Véritable homme de travail et homme de devoir, il a mené avec enthousiasme et succès de multiples délégations: associations, communication, finances... En 19 ans, bon nombre de ses actions ont marqué la commune de ROSPEZ, notamment grâce à son investissement dans le domaine associatif. Véritable passionné, il a mis tout son enthousiasme et son énergie à la création du club de basket dont il fut le président pendant 13 ans. Il fut décoré de la médaille de bronze de la ligue en 2008.

Thierry affectionnait tout particulièrement le contact avec l'ensemble de la population, qui le lui rendait bien.

Bon vent à toi Thierry, tu nous manques déjà.

l'équipe Municipale

Le Conseil Municipal



Martine LE DEUC
Adjointe



Guy LAHAY
Adjoint



Chantal TOURBOT
Adjointe



François LAERON
Adjoint



Gilberte ABRAHAM
Conseillère



Yannick PRIGENT
Conseiller



Melanie AMOURET
Conseillère



André BEGUE
Conseiller



Muriel CADO
Conseillère



Dane CONNAN
Conseiller



Mauricette LAHUEC
Conseillère



Pascal LASBLEIZ
Conseiller



Françoise LE CALVEZ
Conseillère



Pascal LEQUEUX
Conseiller



Anne ROBERT
Conseillère



Loïc PIETO
Conseiller



Laetitia TANGUY
Conseillère

L'équipe municipale est à votre écoute.

Le maire, ses adjoints ainsi que les conseillers municipaux se tiennent à votre disposition pour tout renseignement d'ordre technique ou pratique.

Le Conseil Municipal se réunit en principe une fois tous les mois et demi et plus souvent suivant les dossiers. Les réunions du Conseil sont publiques. Chaque administré peut donc y assister. Il doit cependant s'abstenir de tout commentaire.

Les compte-rendus du Conseil Municipal sont affichés en mairie et diffusés sur le site Internet de la commune - www.rospez.fr.

Directeur de la publication: Jacques ROBIN

Création, mise en page: Loïc PIETO

Crédit photos: Mairie et associations

Photos Page d'accueil: Cité Bodiou et résidence Park Guen

dépôt légal: Juillet 2014

La Mairie

ETAT CIVIL 1er semestre 2014

Permanences des élus :

Jacques ROBIN

Maire

Lundi de 10h à 12h

Mardi de 10h à 12h

Samedi de 10h30 à 12h

Martine LE DEUC

Adjointe aux affaires sociales
Sur Rendez-vous

Guy LAHAY

Adjoint aux affaires scolaires
enfance jeunesse

Samedi de 10h30 à 12h

Chantal TOURBOT

Adjointe Vie associative, Com-
munication - Information

Samedi de 10h30 à 12h

François LAERON

Adjoint Travaux, Voirie, Person-
nel

Sur Rendez-vous

Naissances

Kenza Chantal Florence Angela BEVAN CARRE , le 5 janvier 2014 à Lannion

Léa DAGORN , le 6 janvier 2014 à Lannion

Edern André Gérard PRIGENT, le 28 février 2014 à Lannion

Mona Loïse Clara TRAVERS , le 20 mars 2014 à Lannion

Noham GILBERT , le 19 avril 2014 à Lannion

Charlie Lucien VILLAIN , le 25 avril 2014 à Lannion

Félix Anatole Jean GYSS , le 28 avril 2014 à Pabu

Louen William Sébastien TALBEAU DELCROIX , le 22 mai 2014 à Lannion

Lonis MAMBOU HERNANDEZ , le 17 juin 2014 à Lannion

Mariages

Catherine Cécile Michelle PERRIN et André PASCAL , le 17 mai 2014

Yvonne Marie Madeleine VOYER et Michel André HEUGHEBAERT , le 30 mai 2014

Tony Michel Roger JAPPAIN et Stéphane Jean-Claude BARBE , le 31 mai 2014

Décès

Marie Joseph LE GOFF, le 29 janvier 2014

Jean Yves René DONVAL, le 8 avril 2014

Alain Charles MENINI, le 14 avril 2014

Emeline Manon Dominique Ghislaine Christalina FERCOQ, le 20 mai 2014

Yannick BERTHOU, le 8 juin 2014

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGREES SUR LA COMMUNE DE ROSPEZ

BESSE Marylène

7 Résidence Park Gwen
02 96 37 69 19

CADO Muriel

15 Route de Crech Morvan
02 96 38 49 51

CAILLEBOT Françoise

2 Résidence Convent Nonen
02 96 38 40 82

DESBOIS Marie Noëlle

8 Résidence Le Carpont
02 96 38 00 31

GUEGAN Catherine

5 Résidence Le Carpont
02 96 38 44 54

GUYOMARD Danielle

11 Résidence Le Carpont
02 96 38 40 94

LE BLANC Marie Françoise

11 Chemin Vert
02 96 38 40 85

LE COQ Christelle

5 Route de Lanmérin
02 96 38 05 42

LE GALL Danièle

8 Résidence Convent Nonen
02 96 38 49 70

LE GENTIL Catherine

Croix Rolland
02 96 38 45 59

LE GOFF Sarah

12 Résidence Le Dillec
09 83 24 40 30

LE MAGUER Michèle

12 Route de Lanmérin
02 96 38 08 39

MASSON Carole

6 Résidence Les Magnolias
06 10 24 01 76

MENOTTI Christine

15 Résidence Les Magnolias
02 96 54 76 03

PARLOUER Sandrine

1 Route de Goasper
02 96 38 42 88

TANNEAU Réjane

17 Résidence Convent Nonen
02 96 38 49 00

Pour rappel :

Le RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles) est ouvert les mardis matin de 10H à 12H (les semaines impaires). Local communal, impasse de la Poste – Coordonnées : 06 77 38 49 67

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Été 2014 du 7 juillet au 1er août.

Le centre de loisirs accueille les enfants à partir de 3 ans révolus à la date d'ouverture du centre et jusqu'à 12 ans.

Minis-camps d'été 2014

Dans le cadre de l'accueil de loisirs deux minis-camps sont organisés pour les :

- 6-8 ans les 15, 16 et 17 juillet à Belle Isle en Terre, au CRIR (Centre Régional d'Initiation à la Rivière), 12 places , activités: orpaillage, réalisation et installation de petites roues de moulin, pêche.
 - 9-12 ans les 23,24 et 25 juillet au centre nautique de Plestin les Grèves, 16 places : Char à voile.
- L'encadrement des groupes est assuré par deux animatrices de l'ALSH et l'initiation aux différentes disciplines est dispensée par les animateurs de chaque activité.



Les 6 – 8 ans au mini-camp poney à Cavan en juillet 2013

Equipe d'animation

Tout au long de l'année l'équipe est composée de 5 employées communales :

- Justine Hamon : Directrice, DUT Option Animation, BSB, PSC1.
- Isabelle Omnes : Directrice adjointe, BAFA
- Solenn Le Bozec : CAP petite enfance (équivalent BAFA)
- Maryline Jacob : Animatrice, BAFA
- Véronique Le Bricquier : Animatrice, BAFA + AFPS

Pour le mois de juillet 2014 elle est renforcée par le recrutement de 4 jeunes :

- Marie Unvoas : Animatrice BAFA
- Thibault Le Martret : Animateur BAFA + BSB
- Fiona Richard : Animatrice stagiaire
- Alain Lozahic : Animateur stagiaire

Prochaines dates d'ouverture

- | | | | |
|----------------|------------------------|------------------|---------------------------|
| AUTOMNE 2014 | : du 20 au 24 octobre. | HIVER 2015 | : du 9 au 13 février. |
| PRINTEMPS 2015 | : du 13 au 17 avril. | PERIODE SCOLAIRE | : le mercredi après-midi. |

Coordonnées du centre de loisirs

- Adresse : 1, Rue François Nicolas 22300 ROSPEZ
- Mail: alsh.rospez@gmail.com
- Téléphones : Centre 02 96 38 05 84
- Cantine 02 96 38 43 15
- Mairie 02 96 38 07 15

Horaires

- Journée : de 9h30 à 17h30.
- Après-midi : de 13h30 à 17h30.

Garderie

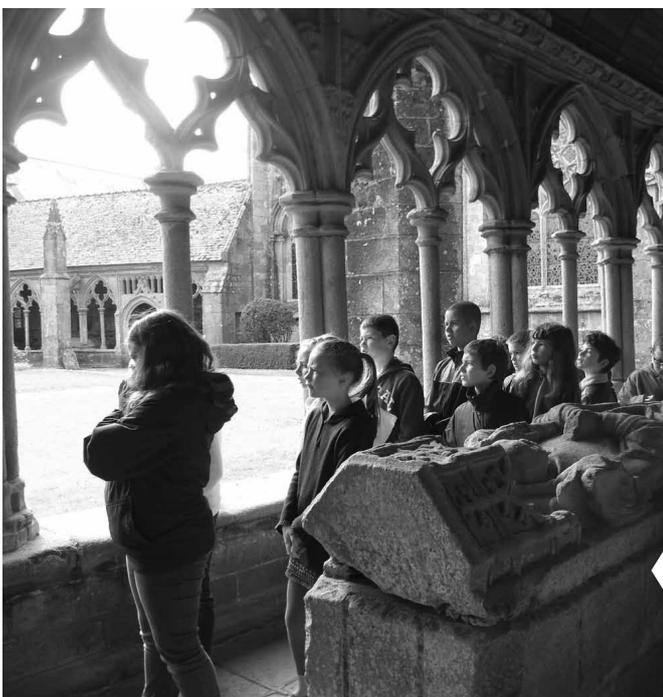
- Le matin de 7h30 à 9h30.
- Le soir de 17h30 à 18h30.

Ecole publique Edouard Luby



Les CM1 de la classe de M.Etévenard ont débuté le 15 mai un cycle kayak, encadré par les animateurs de la base nautique de Lannion. Après trois séances consacrées à l'apprentissage, ils ont goûté le 26 juin aux joies de la descente, au cours d'une petite randonnée qui les a conduit du lieu-dit Kériel jusqu'à la base nautique.

Dans le cadre d'un travail sur l'eau, les classes de CE1 de Mme Huitric et CE1/ CE2 de Mme Maillot ont visité la station d'épuration de Lannion ; les enfants ont pu voir le trajet de l'eau, comment elle est nettoyée avant d'être rejetée dans le Léguer.



La classe de CM1 de M.Etévenard s'est rendue à Tréguier pour une visite guidée du centre historique ainsi que de la cathédrale et du cloître. Ils ont pu ainsi observer les traces du Moyen-âge et notamment la place de la religion à cette époque.



Une année « d'Art-d'Art » pour trois classes de l'école Edouard Luby
 Pour démarrer ce cycle consacré à la culture, au mois d'octobre, les élèves de CP-CE1 de Mme Colin ont travaillé autour de la photographie en visitant et étudiant les clichés d'une exposition à l'Imagerie à Lannion. Au mois d'avril, avec les classes de CE1 de Mme Huitric et de CE-CE2 de Mme Maillot, ils ont assisté à un spectacle théâtral à l'Opéra théâtre de Morlaix. C'était une pièce très drôle et tout le monde y a pris beaucoup de plaisir.

Quelque temps après, les trois classes se sont une nouvelle fois regroupées à Morlaix pour visiter la vieille ville avec son viaduc et ses maisons anciennes. Ils sont retournés à l'Opéra-théâtre qui est un véritable théâtre à l'italienne pour le visiter de la « fosse » au « paradis ». Cette matinée chargée s'est terminée par un grand pique-nique au soleil, à Locquéholé, à quelques kilomètres de Morlaix.

Pour clore l'année, au mois de juin, la classe de CP-CE1 a participé à un parcours d'orientation dans la ville de Lannion cette fois, à la découverte du centre-ville et pour apprendre à s'orienter avec un plan.

Tout s'est terminé par la montée des marches de Brélévenez dans la joie et la bonne humeur.

Horaires et rentrée pour septembre 2014

Rentrée scolaire : Le mardi 2 septembre 2014.
 Vacances de la Toussaint : Fin des cours vendredi 17 octobre, reprise le lundi 3 novembre.
 Vacances de Noël : Fin des cours vendredi 20 décembre, reprise le lundi 5 janvier 2015

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi
 8h45 - 16h00
 16h00 - 16h30 *

Mercredi
 8h45 - 11h45

Vendredi
 8h45 - 15h00
 15h00 - 16h30 *

Ouverture de l'école le matin : 8h35, l'après-midi : 13h50.

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

* TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)

Garderie le matin : 7h30 - 8h35.
 Le soir : 16h30 - 18h30.

Ecole catholique Ste Marie

Maternelle monolingue et bilingue breton

An abadenn «Bed ha natur»

Setu sujed an abadenn kinniget gant skipailh Bed ha natur : « Disheñvel omp ha neuze ? » Ar re vras, ar re grenn hag ar re vihan o deus kemeret perzh en abadenn-mañ. Gallet o deus kompren, dre un istor loened fentus, n'omp ket holl heñvel ha gwell-ha-se. Dodil ar c'hrokodil en deus mignon ebet e penn kentañ an istor peogwir e spont ar re all gant e dent bras. Met tamm-ha-tamm e vez merzet gantañ ha gant ar vugale e vez disheñvel an holl loened er c'hoad : an heureuchin, ar gwenan, an toud, ar vaot, ar gevridenn, hag all. Pep hini en deus e berzhioù vat da gas d'ar re all !

« Tous différents, et alors ? », tel était le thème de l'animation proposée par Monde et nature le 27 mars dernier. Les enfants de petite, moyenne et grande sections ont pu suivre l'histoire de Dodil le crocodile et apprendre avec lui que nous pouvons tous bien vivre ensemble malgré nos différences.



tant le château de La Roche Jagu et l'exposition consacrée à ce sujet.

Les GS/CP partent en voyage

Dans le cadre de leur projet d'année, les élèves de GS/CP ont travaillé sur le thème du voyage au travers de différentes activités de découverte du monde. Durant chaque période de l'année scolaire des animations ou des sorties ont été faites en lien avec le projet :

voyage des déchets grâce à une intervention de l'animatrice de l'usine de traitement des déchets Valorys, voyage de la lettre en visitant le centre de tri postal de Lannion, voyage dans le monde en suivant les jeux olympiques d'hiver de Sotchi, voyage de l'hirondelle en découvrant le printemps puis pour terminer voyage d'hier à aujourd'hui en visi-

Les CM de Ste Marie font leur show.

La nouvelle édition de Chœur d'écoles a rassemblé cette année les 3 écoles de Ste Pompée Langoat, St Georges Pleubian et Ste Marie Rospez. La représentation de jeudi soir, sous la direction de Myriam Kerardy la chef de chœur, s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Au programme douze chants allant de « Famille », « T'es ronchonchon », « E Kreiz an noz », « Morning as broken », « J'veux du soleil » et bien d'autres encore. Les enfants ont réussi à transmettre leur bonne humeur aux spectateurs qui ont acclamé les enfants à la fin de la représentation.





Le vélo en CE à Sainte Marie

Pendant le 1er trimestre, les enfants de la classe de CE1/CE2 de Ste Marie, ont partagé la passion de leur maître: le cyclisme. Chaque vendredi, les enfants apportaient donc leur vélo, à l'école. Les séances se déroulaient sur le parking de la salle-des-fêtes. Le port du casque était obligatoire. Les futurs champions participent alors à différents ateliers dans le but de bien maîtriser la conduite du vélo: slalom entre des plots, lâcher le guidon avec une main puis l'autre, saisir un bidon au passage, monter sur le trottoir, s'arrêter à un endroit bien précis.

Cette opération a connu un grand succès et sera reconduite à la prochaine rentrée. Dans le prolongement de cette activité, les enfants de la classe ont passé :

Le permis Piéton. Les panneaux routiers n'ont plus de secret pour eux. Merci au gendarme Mr Moullec qui est intervenu dans la classe. Grâce à ces deux activités, les enfants sont maintenant prêts à affronter les dangers de la route.

Devezh sport Rostren

D'ar gwener 13 a viz Even e oa aozet evit ar seizhvet gwezh devezh sport skolioù divyezhek katolik Aodoù an Arvor. Tost 400 bugel o tont ouzh pep skol an departamant a oa eno. E Rostren e lise Notre-Dame de Campostal eo bet tremenet evit ar wezh kentañ. Meur a c'hoari a zo bet kinniget dimp a-hed an devezh : bouloù , c'hoarioù bolotenoù a-stroll, dañsoù, kontadennoù...

Le vendredi 13 juin était organisée pour la septième fois, la rencontre sportive annuelle des écoles bilingues catholiques du département. Près de 400 élèves provenant de toutes les écoles du département ont répondu présents. Cette journée s'est déroulée au lycée Notre-Dame de Campostal pour la première fois. Des jeux divers leur ont été proposés : boules, jeux de balles collectifs, danses, contes...



Horaires et rentrée pour septembre 2014

Rentrée scolaire : Le mardi 2 septembre 2014.

Vacances de la Toussaint : Fin des cours vendredi 17 octobre, reprise le lundi 3 novembre.

Vacances de Noël : Fin des cours vendredi 20 décembre, reprise le lundi 5 janvier 2015

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi et Vendredi

8h45 - 16h15

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

Ouverture de l'école le matin : 8h30, l'après-midi : 13h00.

Garderie le matin : 7h30 - 8h30.

Le soir : 16h30 - 18h45.

ASSOCIATIONS

Les petites mains

L'association de broderie « Les Petites Mains » se compose de 20 adhérents(es) dont 2 brodeurs.

Nous nous réunissons le Mardi de 20h à 22h et le jeudi de 14h à 16h.

Nous brodons nos ouvrages personnels et préparons également notre exposition qui se déroulera le SAMEDI 6 DECEMBRE de 10 h à 18h.

L'ensemble des adhérents(es) se retrouvent un samedi par trimestre pour broder et partager notre savoir.

Nous prévoyons 1 sortie début septembre avec pique-nique.

Notre local se situe près de la Poste et l'adhésion est de 20 euros pour l'année et notre bibliothèque de modèles s'étoffe d'année en année.

Si vous voulez nous rejoindre et passer de bons moments tout en partageant une passion, vous pouvez contacter la Présidente Michelle Souêtre au 02.96.48.09.93.

RO'SPERED – Section Théâtre



Cette année encore la pièce de théâtre « tranche de bluff », a conquis l'ensemble des nombreux spectateurs. Les fous rires et les applaudissements fournis en sont les preuves indiscutables.

Quant aux deux nouvelles recrues, Armelle et Michel, ils ont su s'adapter à l'équipe, et ont fournis une prestation plus que réussie.

Les jeunes, n'ont rien à envier à leurs aînés, et ont interprété avec brio « quoi de pire qu'un fakir »

Cette équipe s'est étoffée cette année avec l'arrivée de Elise et Nolwen.

Place maintenant au choix des pièces pour l'année prochaine qui, nous l'espérons vous permettra de passer des moments très agréables.

Un grand merci à la municipalité pour le prêt du matériel de sonorisation, qui a permis d'avoir une acoustique de très bon niveau.

AC Rospez

L'Amicale Cyclotouriste de Rospez est une association de cyclotourisme pour adultes disposant d'un nombre d'adhérents lui permettant de proposer, plusieurs fois par semaine, des circuits avec différents niveaux de difficultés.

Mais l'AC Rospez c'est aussi une école pour les plus jeunes : Ecole Cyclotouriste de Rospez [ECR] forte chaque année d'une trentaine de jeunes, garçon ou fille. Dès 8 ans, les enfants peuvent venir apprendre le vélo en groupe, se perfectionner au maniement de leurs 2 roues, développer leur équilibre, revoir les règles essentielles de sécurité sur la route et approfondir, en pratique, le partage de la route avec les autres usagers. Les plus âgés pourront aussi se confronter aux difficultés des circuits VTT environnants.

Tous les ans, l'ECR participe aux concentrations proches de Rospez (Lou Anne, PLB, Téléthon, etc.) afin de se mélanger à d'autres jeunes animés de la même envie de rouler ensemble. Le groupe, c'est en effet un élément motivant qui aide face aux difficultés liées au relief de la route et des chemins bretons. Le cyclotourisme, c'est aussi une équipe se soudant au fur et à mesure de l'année qui passe, et de bons moments partagés ensemble, même quand l'effort physique est nécessaire.

Les écoles de cyclotourisme sont rares : l'ECR, avec plus de 30 années d'existence – merci aux fondateurs, à l'encadrement des amicalistes et surtout aux parents accompagnateurs qui l'animent - a été récompensée cette année par un article dans le journal national de la FSGT (fédération à laquelle l'ACR est affiliée). Vous pouvez consulter cet article sur le site de la FSGT <http://www.fsgt.org/spip.php?article1823>. Durant la Rospézienne (1er mai), l'ECR a été mise en valeur avec une animation réalisée par des membres de l'AC Rospez.

Vous trouverez sur notre site <http://www.acrospez.fr> tous les détails et les contacts.



Comité des fêtes de ROSPEZ

Le Comité des fêtes de ROSPEZ organise le Pardon de la commune qui cette année aura lieu sur 3 jours aux dates suivantes :

- Le Samedi 6 Septembre 2014 : concours de boules en doublettes et en soirée repas moules-frites avec bal suivie du Feu d'artifice.

-Le Dimanche 7 Septembre 2014 : vide grenier dans les rues de ROSPEZ et concours de boules en doublettes.

-Le lundi 8 Septembre 2014 : concours de boules en doublettes.

Le concours de boules sur 3 jours donne lieu à l'attribution du challenge Pierre MORDELLES (pipi), et la fête foraine anime ces festivités.

GYM ROSPEZ

Une nouvelle monitrice à la rentrée .

Après avoir exercé pendant 15 années , Catherine a souhaité diminuer son horaire , à notre grand regret (ses cours étaient très appréciés) .

Nous avons recruté Stéphanie TROESCH , 33ans , titulaire de la licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et du brevet d'état des métiers de la forme.

Les mêmes types de cours sont conservés :

Mardi (10h30 – 11h30) - Gym d'entretien : travail de la musculation , de la souplesse et de la respiration .

Mercredi (9h00 – 10h00 et 10h00 -11h00) - Gym douce : entretien de la coordination , de l'équilibre , de l'amplitude articulaire et de la respiration.

Jeudi : (19h30- 20h30) - Gym tonique : développement de l'endurance en alternant chorégraphie et renforcement musculaire.

Les cotisations annuelles sont inchangées :

80 .00 € pour 1 séance hebdomadaire

130.00 € pour 2 séances hebdomadaires

Ne pas hésiter à assister à 1 cours ou 2 avant d'adhérer.

Reprise des cours les 16 , 17 et 19 septembre 2014.

Renseignements :

Yvette Grall :02 96 38 00 37

Josette Le Gac : 02 96 38 07 22

Ghislaine Regniz : 02 96 46 57 32

KERMESSE ECOLE LUBY

La kermesse de l'école Edouard Luby a eu lieu le 22 Juin dernier où le soleil et la joie étaient au rendez vous.

La journée a commencé par un repas organisé par l'amicale avec l'aide des parents de CM1 afin d'aider à financer la classe découverte qui aura lieu début Septembre à Port-Blanc avec Mme Richard, les gens ont pu déguster des galettes saucisses et des crêpes sucrées servies et préparées par les parents mais aussi par quelques élèves.

En début d'après-midi, l'ouverture de nombreux stands a fait la joie des petits et des grands.

Un concours de boules a été organisé grâce à l'implication de grands-parents d'élèves.

Les enfants des classes maternelles ont pu montrer à leurs proches les rondes qu'ils avaient préparées avec leurs maîtresses puis quelques élèves ont pu danser des danses bretonnes sur l'air de l'accordéon d'un élève de CE2.



La kermesse s'est terminée par le tirage de la tombola. Le bureau de l'amicale laïque remercie tous les bénévoles, enseignants, parents et grands parents qui ont contribué au succès de cette kermesse et donne rendez vous à tous début septembre pour l'assemblée générale.

Mme Trublet Nadege
Présidente de l'amicale laïque de Rospez

RO'SPERED

Section dessin peinture

L'activité dessin et peinture animé par Denis Sidaner est dans la continuité.

Le local est mis à leur disposition par la mairie.

Une exposition en compagnie de l'activité patrimoine et une autre association est en projet pour l'année 2015, L'effectif est pour le moment au complet au regard de l'espace de la salle de travail.



Les As du Volant de ROSPEZ

Les As du volant, l'association loisir de badminton de Rospez, réalise une très bonne septième année d'existence.

La progression du nombre d'adhérents se confirme avec 47 inscrits cette saison. Les joueurs ont été très assidus cette année et les cinq terrains étaient très souvent occupés même pendant la période hivernale.

Les séances ont lieu deux fois par semaine: le lundi et le mercredi de 19h30 à 22h00 (nouvel horaire) à la salle des sports.

Les débutants comme les plus confirmés sont bienvenus et les séances se déroulent dans une bonne ambiance de convivialité et un esprit fair-play.

Contacts: Président: ROUSSEAU Michel (02.96.38.48.66)

<http://www.lesasduvolant.sitew.fr>

Le CS ROSPEZ

Le club vient de fêter ses 50 ans fin juin et se prépare déjà à la saison prochaine.

Il compte 160 licenciés repartis en 2 équipes seniors, 1 équipe vétérans, 1 équipe U18 et une U15 et une école de foot rassemblant 60 enfants qui va démarrer avec la coupe de France dès fin août.

Les entrainements seniors démarrent début Août, et l'école de foot reprend début septembre

Inscription le samedi 6 septembre à 10 h30 au terrain près de l'école maternelle.

Les enfants peuvent s'inscrire à partir de 6 ans

renseignements au 06 81 01 50 26 ou a l'adresse mail csrospez22@gmail.com



RO'SPERED : SECTION PATRIMOINE

ACTIVITES JUIN 2013 - JUIN 2014

L'adhésion de trois nouveaux membres a considérablement augmenté le potentiel du groupe dans ses différents champs d'activité :

- La collecte de données historiques avec photographie des archives départementales de Saint Briec antérieures à 1800 et leur transcription au format Word ;
- la diffusion des résultats sous forme de :

- o randonnée musicale commentée (près d'une centaine de participants) et d'exposition de documents dans le cadre du dixième anniversaire de l'association (septembre 2013);

- o rédaction d'articles divers sur le patrimoine et l'histoire de Rospez publiés dans le bulletin 2013 de l'ARSSAT où le journal de l'Agglo et repris dans le site internet de la commune ;

- o rédaction d'un document de 60 pages retraçant l'histoire de Rospez pendant la Révolution (par Alain Sonneck) actuellement en cours de validation et d'illustration cartographique ;

- réalisation d'un circuit de randonnée culturelle balisé, avec extension sur Buhulien, qui entre actuellement dans sa phase terminale. Ro'spered-Patrimoine est encouragé dans ce projet par la municipalité qui fournit les matériaux nécessaires à la sécurisation des passages difficiles.

Un dépliant présentant la carte des différents itinéraires possibles ainsi que les photographies des différents sites et une notice résumant les différentes informations qui leur sont liées, est en voie de finition (carte élaborée grâce au logiciel Openstreetmap (OSM).

- représentation cartographique toujours grâce au logiciel OSM de données propres à la commune. La carte du circuit du patrimoine en est le premier élément ; la carte des lieux-dits issue du cadastre napoléonien de 1826 en est le second ; D'ores et déjà, d'autres cartes sont envisagées...

- Dans le domaine des collaborations, on soulignera l'aide apportée aux élèves du CM2 de l'école Edouard Luby (Mme Richard) par la fourniture de documents relatifs aux Rospéziens morts pour la France lors de la guerre 14-18...

Perspectives 2014-2015

- collecte et transcription des archives départementales, constitution d'une base de données cartographiques sur Rospez, rédaction d'une brochure sur la toponymie de la commune, signalétique et documentation du circuit de randonnée restent au menu de nos activités à venir...

- Visite commentée du circuit patrimoine demandée par l'ARSSAT à prévoir en 2015.

Le groupe dispose maintenant une documentation considérable sur l'histoire et le patrimoine de la commune. Un étudiant y trouverait largement matière à l'élaboration d'une monographie ou de mémoires thématiques universitaires. Il serait évidemment bien accueilli.

Pour plus d'informations : contacter la permanence du groupe patrimoine :

Téléphone : 02 96 38 42 63 à ty an oll, Place du centre – tous les vendredis matin.

Site internet : <https://sites.google.com/site/rospered/>

Membres du groupe : Serge Conanec - Jean Paul Lahuec - Guy Le Denmat - Albert Luron - Michel Maligot - René Minot - Alain Sinelnikow - Alain Sonneck.



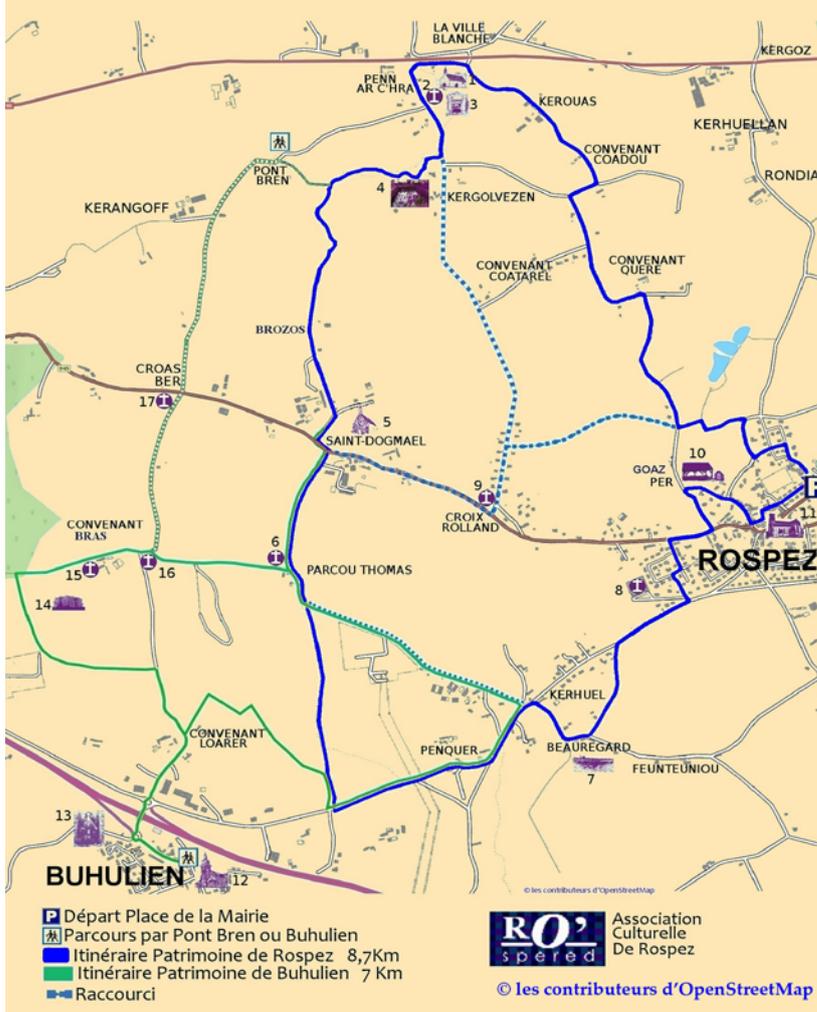
Une balade à travers le patrimoine Rospez – Buhulien

Vers Kermaria-Sulard

Vers Lannion

D 786 vers Tréguier

Une Balade à travers le patrimoine Rospez - Buhulien



Vers Lanmérin

Vers Quemperven

D 767
Vers Guingamp

© les contributeurs d'OpenStreetMap



1 - CHAPELLE DE LA VILLE BLANCHE

Edifice daté du XVII^{ème} siècle, selon les experts, remplaçant vraisemblablement un établissement plus ancien dont on retrouve un fenestrage (XV^{ème} siècle) en réemploi.

Saints patrons : saint André, puis Notre Dame de Pitié.
Ancien minihy de l'évêché de Tréguier dépendant administrativement de la paroisse de Trézény et celle de Lanmérin au plan religieux. Cette enclave n'a été rattachée à la commune de Rospez qu'en 1826.

Curiosités à l'intérieur de la chapelle :

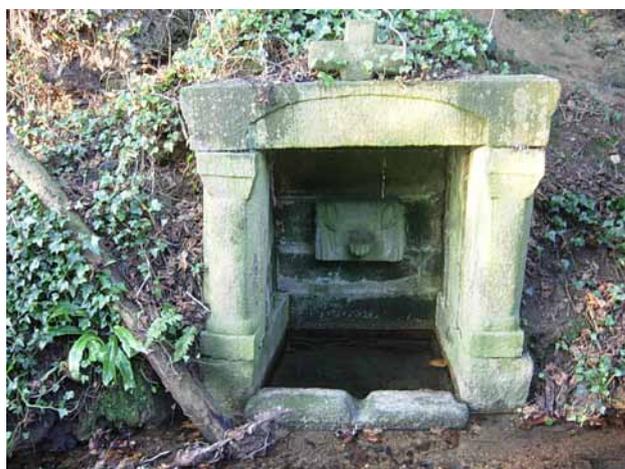
- des pierres tombales dans le dallage, qui ressemblent à celles de Brélévénéz et qui portent une croix de Malte
- une niche maintenant murée, contenant des crânes qui étaient exposés à la vue de tous.

2 - CROAS BERET AR SAOZON

Edifiée sur le placître de la chapelle, la croas beret ar saozon - ou croix du cimetière des Anglais-

Sa dénomination laisse penser qu'elle a été sculptée au moment de la guerre de succession de Bretagne par les alliés du parti des Montfort. (Rappel de l'épisode de la prise de Lannion en 1346).

Un peu plus loin, le circuit tangente un lieu-dit Brozos, littéralement le pays des Anglais, un topon qui selon toute vraisemblance se rattache également à cette époque troublée de l'Histoire de Bretagne.



3 - LA FONTAINE SAINT TUGDUAL

Une fontaine, sans doute du XVIII^{ème} siècle (selon A. Berger) est située en contrebas de l'enclos et mérite le détour. Adossée à la berge abrupte du ruisseau, elle présente au fond du bâti en granit, une pierre sculptée : deux anges y apparaissent tenant une coquille de bénitier.



4 - LE ROUISSOIR DIT DE BROZOS

Situation : en bordure de la rive gauche du ruisseau de la Ville Blanche, donc en Rospez.

Fonction : bassin bien conservé (avec parois en moellons et fond tapissé de pavés). Servait à rouir le chanvre et le lin, richesses du Trégor du XVI^{ème} siècle à 1953. (130 ha de lin en 1930 à Rospez soit 10% de la superficie de la commune).

Un décret de 1909 interdit toute utilisation des rouissoirs pour cause de pollution des ruisseaux et de pestilences trop importantes. Cette opération fut ensuite réalisée à même la surface de la parcelle cultivée.

Un projet pédagogique de l'école Edouard Luby de Rospez a abouti à la réalisation d'un panneau explicatif installé in situ en 2011.

5 - LA CHAPELLE DE SAINT DOGMAËL

La chapelle Saint Dogmaël est datée du XVIIème par les spécialistes, vraisemblablement en remplacement d'un ancien édifice puisque les registres paroissiaux signalent qu'on y enterrait parfois les morts au XVème siècle..

Elle est dédiée à saint Dogmaël, un saint gallois de la fin du Vème siècle, que l'on priait lorsque les jeunes enfants tardaient à marcher. Sa biographie a été très controversée... mais on admet aujourd'hui qu'il ne serait jamais venu en Bretagne.

Propriété privée du Comte de Carcaradec, suite à son achat auprès de la commune en 1917, elle fut restaurée dès 1921. Une fontaine aujourd'hui disparue lui était associée ; quelques statues anciennes sont conservées par leur propriétaire. A signaler qu'elle demeure accessible aux besoins des associations lors des randonnées pédestres.

Le nom de lieu Saint Dogmaël fait partie d'une configuration de toponymes (Saint Dogmael - Caradec - Langoat ...) dont on retrouve l'équivalent au pays de Galles, laissant supposer des relations étroites au moment de l'arrivée des Bretons d'outre-Manche aux Vème et VIème siècles.



6 - PARCOU THOMAS : LA CROIX DE L'ANGLAIS ET LES VOIES ROMAINES

On sait peu de choses sur cette croix qui semble dater du Moyen Age et que la tradition orale dénomme la croix de l'Anglais, un chevalier qui aurait été enterré en cet endroit. Située en limite de communes Buhulien-Lannion / Rospez, elle marque le carrefour de 3 voies romaines.

La voie nord-sud, la plus ancienne, (A.Berger) datant du 1er siècle après Jésus christ joignait le port de Perros Guirec/Louannec à Carhaix, alias Vorgium, ancienne capitale des populations gauloises (les Osismes) et cité gallo-romaine de première importance.

La voie ouest-est qui reliait Le Yaudet à Courseul (ex-capitale de la tribu gauloise des Coriosolites), choisie également comme cité de première importance par les Romains sous le nom de Fanum Martis) et plus loin Rennes.

A quelques dizaines de mètres de la croix prenait naissance une autre voie romaine vers Nantes passant par Beauregard, le moulin de Rospez, Caouennec.



7 - BEAUREGARD : TUMULUS - LEGENDES ET MAISON NOBLE (A. Sonneck).

On arrive à Beauregard soit en empruntant le tracé de la voie romaine en direction de Carhaix le long d'un talus, soit en suivant la route goudronnée (la voie vers Nantes) qui nous fait passer devant un lieu-dit "Hôpital" juste avant Kerhuel...

Présence d'un tumulus de l'âge de bronze matérialisé par un très léger bombement situé à droite de la route, quelques dizaines de mètres après la ferme et une maison d'habitation récente. Ce tumulus, au premier plan sur la photo, est difficilement repérable pour une personne non avertie !!

Histoires de trésors et de sarcophages enterrés ayant semble-t-il inspiré une gwerz de Luzel : "la Chanson de Lézobré", souterrain dit armoricain et souterrain reliant cette maison noble à deux autres métairies nobles de Rospez : Beauregard ne manque pas de légendes qui accompagnent souvent tumulus, mottes féodales, manoirs ou châteaux forts.



8 - CROAS VARI ou CROIX DE MARIE



Le calvaire actuel de Croas Vari (Croix de Marie) date de 1813 en remplacement d'une croix plus ancienne située en bordure de la voie romaine (Hent glas).

Quand le nouveau cimetière a été créé en 1979, il a été décidé de déplacer la Croas Vari et de l'installer dans une des allées.

Ce calvaire qui ressemble à celui de Convent Yell (1814) présente une vierge à l'enfant sur sa face nord, un Christ sur sa face sud et deux personnages en cariatide qui pourraient être les deux larrons.

Une inscription : F. LE CORRE recteur, inscription qui figure également sur le calvaire de Convent Yell avec celui d'autres donateurs du nom Rouzault.

La "Croas Vari" au carrefour des grandes allées du cimetière et un des personnages en cariatide sur la face sud

9 - CROAS BEG HOUARN / Croix Rolland

La Croas Beg Houarn ou "Croix au sommet en fer" : tel est le nom qui figure sur le cadastre napoléonien de 1826. Elle est située dans un lieu appelé aujourd'hui Croix Roland. Elle est associée à "un vieux tronc à offrandes daté de 1518 : il porte encore le creux des barres de fer qui assujettissaient le tronc de bois dans la pierre. La croix était donc très vénérée, mais pourquoi ? Plus récemment, on s'y rendait en procession aux Rogations.

Le socle porte une inscription très lisible : « 1410-1890, Honor da Jésus ha d'he groaz » (Honneur à Jésus et à sa croix) . Pourquoi 1410 ? pourquoi 1890 ? Ces dates posent problème...(A. Sonneck)".



10 - LE LAVOIR

Le lavoir a été restauré il y a quelques années : un toit à tuiles rouges a remplacé l'ancienne couverture en tôle ondulée ; un bâti en granit a été édifié mettant la source en valeur



11- EGLISE PAROISSIALE

L'église paroissiale date de 1868 et a été consacrée en 1874. Elle a été construite en remplacement d'un ancien édifice auquel était accolé un ossuaire. Dotée d'un clocher sans flèche, d'apparence massive, elle peut être qualifiée par ses aspects extérieurs d'église sans style, comme l'a fait Alain Sonneck dans un article publié par l'hebdomadaire Le Trégor (27 juin 1981). A l'extérieur, au-dessus de la porte d'entrée sud, un blason illisible nous indique une contribution seigneuriale. Au-dessus de la porte d'entrée nord, un moine sculpté dans la pierre semble inviter les fidèles à la prière...

Ces deux éléments proviennent certainement de l'ancienne église tout comme les principales œuvres que l'on peut admirer à l'intérieur :

- un bénitier de forme rectangulaire, placé à la porte d'entrée ouest, gravé de curieuses inscriptions, sous lesquelles apparaît la date de 1539
- les fonts baptismaux, ornés de six têtes sculptées très expressives, tout à fait comparables à ceux de l'église de Brélévenez datés du XVème siècle
- un bénitier, encastré dans le mur, orné de deux têtes aux cheveux bouclés, surmonté d'un Christ du XVème siècle (A. Berger - Arssat) enchâssé dans un arc gothique ;
- les statues de Notre Dame de Grâce - devenue patronne de l'église après avoir supplanté saint Pierre et saint Paul - et de Saint-Yves



Sculpture énigmatique : un moine ???

Au-dessus de la porte nord (extérieur)



Fonts baptismaux



Christ du XVème siècle et bénitier encastré - Entrée sud



RESPECTONS NOUS, POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE...

A la demande de plusieurs Rospéziens, nous vous rappelons quelques règles

NUISANCES SONORES



Les nuisances sonores peuvent être diurnes (entre 7H et 22H) ou nocturnes (entre 22H et 7H).

Selon le code de la santé publique « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé », L'un des trois critères peut suffire à constituer un trouble de voisinage.

Ainsi les travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant des outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (exemple : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H et 13H30 à 19H30
- les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

De même, les aboiements intempestifs d'un animal, sont considérés comme nuisances sonores. Pour rappel le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux.

A noter que la commune de Rospéz n'ayant pas investi dans une moto-crottes...merci de ramasser celles de vos animaux !

Horaires déchèteries jusqu'au 26 Octobre 2014

A retrouver sur:

<http://www.lannion-tregor.com/>

section déchets ménagers, les déchetteries

Jusqu'au 26 Octobre	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Louannec	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée	9h00-12h00 14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée
Ploubezre	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée	Fermée	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée
Lannion	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00

ELAGAGES

Il est obligatoire pour les propriétaires d'arbres et de haies plantés en bordure de voie publique de procéder aux travaux d'élagage, de taille ou d'abattage si cela est nécessaire pour garantir la sécurité de tous. Le défaut d'entretien constitue une infraction.

De plus, l'élagage doit être réalisé de manière à ce que la végétation soit dégagée autour des réseaux aériens électriques, téléphoniques.

DECHETS VERTS

Les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage...

Les déchets doivent être déposés en déchetterie, ou faire l'objet d'un compostage individuel.

Conseils Municipaux

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie et sur le site www.rospez.fr

Séance du 04 Février 2014

Objet : Contrat Enfance et Jeunesse

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de contrat « enfance et jeunesse » à compter de 2014 ,au jour de signature, et jusqu'au 31 décembre 2016. Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans , passé entre la Commune de ROSPEZ et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes-d'Armor.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de La prestation de service Contrat «enfance et jeunesse». Elle détermine l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et au disponibilités financières des co-contractant set les conditions de sa mise en œuvre , elle décrit le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la convention, et elle fixe les engagements réciproques entre les signataires.

Le Conseil municipal prend connaissance du projet Contrat « enfance et Jeunesse », et après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- approuve ce contrat « enfance et Jeunesse » prévu jusqu'au 31 décembre 2016,
- et autorise le Maire à le signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes-d'Armor.

OBJET : Subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles de ROSPEZ avance sur dotation 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter un acompte sur le montant total de la subvention de fonctionnement devant être attribué à la Caisse des Ecoles de Rospez pour l'année 2014, ceci afin de garantir un volet de trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de la caisse des Ecoles.

Il propose un montant d'acompte de 10 000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du maire,
- vote un acompte de subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Caisse des écoles de Rospez , sur la dotation qui sera inscrite au budget 2014 de la commune ,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 657361. du budget primitif 2014 de la commune de Rospez.

OBJET : Réorganisation de service liée à la réforme des rythmes scolaires – avis du CTP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, appliquée à Rospez à la rentrée de septembre 2013, le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de réorganisation de services liée à cette réforme a été présenté au Comité Technique Paritaire du centre de gestion. Il porte à la connaissance du conseil municipal l'avis défavorable du CTP (réunion du 10/12/2013) sur le temps effectif de travail du poste d'adjoint technique de 2ème classe affecté au service restauration. En effet, celui-ci est supérieur à la limite maximum réglementaire sur la journée du lundi.

Le Maire précise qu'en accord avec l'agent concerné et afin de se conformer à la réglementation, l'horaire du lundi de cet agent a été modifié en conséquence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des horaires de travail du poste d'adjoint technique de 2ème classe affecté au service restauration.

Le Comité Technique Paritaire sera informé de cette décision.

OBJET : Adhésion à l'Association des Maires de France , année 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère pour l'année 2014 à l'association des Maires de France et s'acquitte de la cotisation correspondante fixée à : 606,15 euros pour l'année 2014. Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, considérant l'intérêt que que représente cette association pour les communes , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer pour l'année 2014 auprès de l'association des Maires de France, et en conséquence de s'acquitter de la cotisation correspondante fixée à 606,15€ pour 2014 , à mandater au profit de l'association départementale des Maires des Côtes-d'Armor qui se charge de reverser la part qui lui revient l'association nationale.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2014 , chapitre 65 en dépenses de fonctionnement ,article 6574 ,où sera imputée cette dépense.

Objet : Convention 2014 avec le Centre Alimentaire du Trégor et Subvention.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du courrier du Président du Centre Alimentaire du Trégor ,en date du 12 décembre 2013, indiquant que la participation de solidarité auparavant attribuée à la Banque Alimentaire du Trégor, sera à verser dorénavant au Centre Alimentaire du Trégor. A ce courrier est joint un projet de convention de partenariat entre la Commune de Rospez et le C.A.T. que le maire porte à la connaissance du conseil. La participation sollicitée par le Centre Alimentaire du Trégor auprès de Rospez pour 2014 ,en fonction des distributions effectuées en 2013, est de 799,04 €.

Le Conseil municipal , entendu les explications du Maire , ayant pris connaissance du projet de convention de partenariat et du montant de la participation sollicitée, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec le Centre Alimentaire du Trégor, et autorise le Maire à la signer au nom de la Commune.
- décide d'attribuer une participation d'un montant de 799,04 € au Centre Alimentaire du Trégor pour 2014 .
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2014 ,en dépenses de fonctionnement ,chapitre 65 article 6574.

Objet : Convention transports spéciaux entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune de Rospez – de janvier 2014 à décembre 2014.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de convention de transports spéciaux entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune de Rospez de janvier 2014 à décembre 2014. Ce document annule et remplace la convention financière ainsi que la convention Piscine passée avec Lannion-Trégor-Agglomération.

L'objet de cette convention est de régir la participation financière de la Communauté d'Agglomération à la Commune de Rospez, dans le cadre de l'organisation des transports spéciaux des enfants des écoles maternelles et élémentaires et du centre de loisirs.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention transports spéciaux susvisée pour l'année 2014 entre Lannion-Trégor Agglomération et la Commune de Rospez, et autorise le Maire à la signer.

Objet : Voirie définitive du lotissement communal Park Guen.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la totalité du gros œuvre des maisons individuelles et des logements sociaux du lotissement Park Guen est achevée. Les maisons individuelles sont d'ailleurs en grande majorité habitées.

Il propose donc au conseil municipal de lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de voirie définitive de ce lotissement, selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Il précise que le dossier de consultation des entreprises sera réalisé par la Société A.T. Ouest, maître d'œuvre de la commune pour ce dossier.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 100 000 € environ.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le lancement de la procédure de consultation des entreprises, en la forme adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics, pour les travaux de voirie définitive du lotissement communal de Park Guen.
- Charge monsieur le Maire de mener à bien ce dossier et de signer tous documents nécessaires dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises.
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits au budget de la Commune pour 2014.

Séance du 13 MARS 2014

Objet : Approbation du COMPTE DE GESTION 2013 de la COMMUNE de ROSPEZ dressé par Mme Michèle MAHE, trésorière principale.

Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Commune de Rospez, dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du COMPTE DE GESTION 2013 du LOTISSEMENT N°4 dressé par Mme Michèle MAHE .

Le Conseil municipal Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du lotissement n°4, dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif 2013 de la Commune de ROSPEZ

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Michel LE GALL, 1er adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jacques ROBIN, ordonnateur, maire de ROSPEZ, et hors sa présence, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, ayant précédemment délibéré et approuvé le compte de gestion du Trésorier Principal de Lannion pour l'exercice 2013,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recette ou excédents	dépenses ou déficits	recette ou excédents	dépenses ou déficits	recette ou excédents
Résultats reportés	66 344.99		66 344.99	145 748.82		145 748.82
opérations de l'exercice	295 371.62	387 074.98	893 192.29	1 129 131.89	1 188 563.91	1 516 206.87
TOTAUX	361 716.61	387 074.98	893 192.29	1 274 880.71	1 254 908.90	1 661 955.69
résultats de clôture		25 358.37		381 688.42		407 046.79
restes à réaliser	486 590.00	68 962.00	0.00	0.00	486 590.00	68 962.00
TOTAUX CUMULES	486 590.00	94 320.37	0.00	381 688.42	486 590.00	476 008.79
RESULTATS DEFINITIFS	392 269.63			381 688.42	10 581.21	

2°) constate ,aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ,les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ,aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents soit 12 voix Pour.

Objet : Compte administratif 2013 du lotissement Park Guen

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Michel LE GALL, 1er adjoint au Maire,

délibérant sur le compte administratif du Lotissement n°4 de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jacques ROBIN, ordonnateur

et Maire de ROSPEZ, et hors sa présence, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, ayant précédemment délibéré et approuvé le compte de gestion du Trésorier Principal de Lannion pour l'exercice 2013,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recette ou excédents	dépenses ou déficits	recette ou excédents	dépenses ou déficits	recette ou excédents
Résultats reportés	26 139.85		0.00	60 636.12	26 139.85	60 636.12
opérations de l'exercice	0.00	26 139.85	46 200.25	197 131.48	46 200.25	223 271.33
TOTAUX	26 139.85	26139.85	46 200.25	257 767.60	72 340.10	283 907.45
résultats de clôture	0.00	0.00		211 567.35		211 567.35
restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00		211 567.35		211 567.35
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00		211 567.35		211 567.35

2°) constate ,aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ,les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ,aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité soit 12 voix Pour.

Affectation du résultat de fonctionnement 2013

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

- constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de clôture de : 235 939,60

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) = 145 748,82

Virement à la section d'investissement = 519 096,00

RESULTATS DE L'EXERCICE : 2013 EXCEDENT = 235 939,60

A) EXCEDENT AU 31/12/2013 = 381 688,42

B) Affectation obligatoire

- A l'apurement du déficit

Déficit résiduel à reporter

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) = 381 688,42

Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré , à l'unanimité,
le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations et organismes désignées ci-dessous, au titre de l'année 2014 :

1°)Article 6574 – chapitre 65 - subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes.

ASSOCIATIONS	2014
AMICALE CYCLOTOURISTE	724 €
AMICALE DES AMIS ECOLE PUBLIQUE	123 €
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	833 €
AMICALE LAIQUE ROSPEZ	627 €
APEL	123 €
ASSOCIATION RO'SPERED	123 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN(déplacement match guingamp)	205 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	123 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN	2 579 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN (pour déplacement des jeunes)	602 €
CLUB STEP FORM	123 €
GYM FEMININE	123 €
COMITE DES FETES	802 €
F.N.A.C.A	123 €
LES AIGUILLES ROSPEZIENNE	123 €
LES PETITES MAINS	123 €
RANDO ROSPEZ	123 €
SOCIETE DE CHASSE ROSPEZIENNE	123 €
LES AS DU VOLANT	123 €
VILLE DE LANNION-SECTION D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	297,22 €
ASS DES DONNEURS DE SANG DU LEGUER	100 ,00 €

2°) Article 657362 - Chapitre 65 - Subvention de fonctionnement au CCAS ROSPEZ
- 5 728.00 € de subvention en 2014 pour le CCAS de ROSPEZ

Objet : Etude énergétique à l'école primaire publique E.Luby

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide du lancement d'une étude énergétique à l'école primaire E.Luby. Il s'agira d'une mission d'évaluation de répartition de consommations d'énergie pour le chauffage et l'électricité entre les locaux scolaires et les locaux de cantine et garderie.

Le maire est chargé de lancer une petite consultation en ce sens , et de solliciter l'aide financière de Lannion Trégor Communauté pour ce dossier.

Séance du 08 avril 2014**Objet : Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le conseil municipal , à l'unanimité , décide de fixer les indemnités de fonction du maire et des cinq adjoints au maire , pour l'exercice effectif de leurs fonctions, comme suit :

Indemnités de fonction du maire : 41 % de l'indice brut 1015 , payable mensuellement.

Indemnités de fonction des adjoints au maire 13 % de l'indice brut 1015 , payable mensuellement.

Cette décision prend effet au 29 mars 2014 , date de l'élection du maire et des adjoints.

Objet : Délibération relatives aux délégations consenties au maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les dispositions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré ,

le conseil municipal décide à l'unanimité , pour la durée du présent mandat , de confier à monsieur le Maire les délégations suivantes :

A- 3ème alinéa de l'article L 2122-22 : de procéder dans les limites fixées par le budget communal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements fixés par le budget

et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au : a de l'article L 2221-5-1 , sous réserve des dispositions du c de ce même article ,et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ainsi , notamment ,pour réaliser tout investissement et dans la limite des montants inscrits chaque année au budget ,monsieur le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court , moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière , pouvant comporter un différé d'amortissement.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursements anticipés et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

B- 4ème alinéa : de prendre toute décision concernant la préparation , la passation , l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants , lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

C- 6ème alinéa : de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

D- 7ème alinéa : de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

E- 8ème alinéa : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

F- 9ème alinéa : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

G- 10ème alinéa : de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

H- 11ème alinéa : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats , notaires , huissiers de justice et experts ;

I- 13ème alinéa : de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

J- 15ème alinéa : d'exercer, au nom de la commune , le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme aux articles L 210-1 , L 211-1 et suivants (droit de préemption urbain institué à Rospez par délibération du 30 septembre 2013) de déléguer le cas échéant l'exercice du droit de préemption urbain au 1er adjoint de la commune en cas d'empêchement ou d'absence du maire ;

K- 17ème alinéa : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;

L- 20ème alinéa : de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 euros par année civile ;

Objet : Détermination du nombre des conseillers municipaux à élire au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S. de ROSPEZ et élection de ces membres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal ,après en avoir délibéré , à l'unanimité :

décide de fixer à cinq le nombre de conseillers municipaux à élire pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S de Rospez.

Le maire propose ensuite au conseil municipal de procéder à l'élection au vote à bulletin secret et conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et de la famille, des cinq membres du conseil municipal devant siéger au C.C.A.S de Rospez.

Une seule liste de cinq candidatures est proposée , composée des conseillers municipaux suivants :

Martine LE DEUC , Chantal TOURBOT , Françoise LE CALVEZ , Muriel CADO , François LAERON.

Après les opérations de vote ,sont élus ,à l'unanimité des suffrages , en qualité de représentants du conseil municipal au sein de la commission administrative du CCAS de Rospez les conseillers municipaux proposés ci-dessus , à savoir :

- Martine LE DEUC , Chantal TOURBOT , Françoise LE CALVEZ , Muriel CADO , François LAERON.

Objet : Election des membres de la commission communale d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait judicieux de procéder à l'élection des membres de la commission communale d'appel d'offres, qui conformément au code des marchés publics et compte tenu de la strate démographique de la commune de Rospez , doit comporter trois membres titulaires et trois membres suppléants issus du conseil municipal, le Maire (ou son représentant ayant reçu délégation à cet effet) étant le président de cette Commission.

Une liste ,composée de :

- trois membres titulaires : Thierry MAHE , François LAERON et Anne ROBERT
 - et de 3 membres suppléants : Mauricette LAHUEC , Françoise LE CALVEZ et Guy LAHAY
- présente sa candidature.

Après vote à bulletins secrets , à l'unanimité , sont élus membres titulaires et suppléants de la commission communale d'appel d'offres les conseillers municipaux susvisés à savoir :

- membres titulaires : Thierry MAHE , François LAERON , Anne ROBERT
- membres suppléants : Mauricette LAHUEC , Françoise LE CALVEZ , Guy LAHAY

Objet : Désignation de deux délégués titulaires et de un délégué suppléant auprès du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Kreis Treger.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux afin de siéger au Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Kreis Treger, dont la commune de Rospez fait partie.

Après appel à candidature et vote à bulletin secret sont élus à l'unanimité :

- délégués titulaires : Messieurs Thierry MAHE et Yannick PRIGENT
- délégué suppléant : Monsieur André BEGUE

Objet : Désignation des représentants de la commune de Rospez au sein du Collège TREGOR GOELO du Syndicat Départemental d'Énergie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Collège du TREGOR GOELO du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor.

Après vote à bulletins secrets, sont désignés, à l'unanimité :

- délégué titulaire : Monsieur Guy LAHAY
- délégué suppléant : Monsieur Yannick PRIGENT

Objet : Désignation de deux conseillers municipaux pour siéger au sein de la Caisse des Ecoles de ROSPEZ

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner deux conseillers municipaux pour siéger à la Caisse des Ecoles de ROSPEZ pour la durée du mandat.

Mme Anne ROBERT et M. Guy LAHAY proposent leurs candidatures pour ces fonctions.

Après vote à bulletin secret sont élus à l'unanimité comme représentants du conseil municipal au sein de la Caisse des Ecoles de ROSPEZ :

- Madame Anne ROBERT
- Monsieur Guy LAHAY

Objet : COMMISSIONS COMMUNALES DE ROSPEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-22,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer les commissions communales suivantes :

- Commission des Affaires Sociales (7 membres à élire)
- Commission de voirie (8 membres à élire)
- Commission Travaux (9 membres à élire)
- Commission Urbanisme, Environnement, Agriculture (7 membres à élire)
- Commission Affaires Scolaires (6 membres à élire)
- Commission du Personnel (8 membres à élire)
- Commission Sport, Vie Associative (5 membres à élire)
- Commission Information, Communication (8 membres à élire)
- Commission Enfance, Jeunesse, Animation (7 membres à élire)
- Commission des Finances (l'ensemble du Conseil municipal)

Le Maire est président de chacune de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la création de ces commissions pour la durée du mandat. Le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de procéder à l'élection des Conseillers Municipaux, qui composeront chacune de ces commissions :

Commission des Affaires Sociales :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, ABRAHAM, LASBLEIZ, TOURBOT, LE DEUC, LE CALVEZ, LAERON.

Commission de voirie :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, LAERON, MAHE, TOURBOT, PIETO, LAHAY, PRIGENT, CONNAN.

Commission Travaux :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, LAERON, MAHE, LAHAY, LAHUEC, ABRAHAM, BEGUE, LE CALVEZ, PIETO.

Commission Urbanisme, Environnement, Agriculture :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, PRIGENT, PIETO, LEQUEUX, CONNAN, MAHE, TANGUY.

Commission Affaires Scolaires :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, LAHAY, AMOURET, ROBERT, PIETO, TOURBOT.

Commission du Personnel :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, MAHE, LE DEUC, LASBLEIZ, LAERON, LAHUEC, TOURBOT, ABRAHAM.

Commission Sports, Vie Associative :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, TOURBOT, LAERON, LEQUEUX, BEGUE.

Commission Information, Communication :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN, MAHE, TOURBOT, LAERON, PIETO, LEQUEUX, AMOURET, CONNAN.

Commission Enfance , Jeunesse , Animation :

Sont élus à l'unanimité : ROBIN , LAHAY ,CADO , ROBERT , AMOURET , PIETO, LE DEUC.

Commission des Finances :

Sont élus à l'unanimité l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Séance du 17 avril 2014

Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire , après en avoir délibéré , à l'unanimité des conseillers présents , le conseil municipal décide de fixer comme suit les taux d'impositions des taxes locales directes pour 2014 :

- Taxe d'habitation : 13,95
- Taxe Foncière (bâti) : 15,75
- Taxe Foncière (non bâti) : 66,16

Soit une augmentation des taux par rapport à 2013 de + 1,5%.

Objet : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale les projets des budgets primitifs pour l'année 2014,

1) Le budget communal peut se résumer ainsi :

-Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1 109 461.00 €

dont en dépenses :

chapitre 011 : 293500.00 €
chapitre 012 : 483 800.00 €
chapitre 023 : 101 863.00 €
chapitre 042 : 4 163.00 €
chapitre 65 : 192 236.00 €
chapitre 66 : 33 899.00 €

dont en recettes :

chapitre 002 : 0.00 €
chapitre 013 : 10 000.00 €
chapitre 70 : 26 300.00 €
chapitre 73 : 657 520.00 €
chapitre 74 : 410 011.00 €
chapitre 75 : 5 630.00 €

-Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 805 590.37 €

dont en dépenses : 319 000.37 € de crédits nouveaux proposés et 486 590.00 € de crédits reportés. En dépenses ,le détail des crédits par chapitre est le suivant :

chapitre 001 : 0.00 €
chapitre 16 : 110 600.00 €
chapitre 204 : 121 790.00 €
chapitre 20 : 1 000.37 €
chapitre 21 : 150 800.00 €
chapitre 23 : 397 400.00 €
chapitre 45 : 24 000.00 €

dont en recettes : 711 270.00 € de recettes nouvelles proposées et un report de recettes de : 68 962.00 € et un solde d'exécution positif reporté de : 25 358.37 €. Le détail des recettes prévues par chapitre est le suivant :

chapitre 001 : 25 358.37 €
chapitre 021 : 101 863.00 €
chapitre 040 : 4 163.00 € €
chapitre 10 : 420 156.00 € (y compris le 1068)
chapitre 13 : 83 397.00 €
chapitre 16 : 160 953.00 €
chapitre 024 : 100.00 €
chapitre 45 : 9 600.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré , par 16 voix Pour (unanimité) adopte le présent budget primitif 2014 de la Commune de ROSPEZ.

2) Le budget 2014 du lotissement communal N°4 peut se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 211 567.35 €

- dont en dépenses : 211 567.35 € chapitre 011

- dont en recettes : 211 567.35 € chapitre 002

En investissement, dépenses et recettes : aucune opération prévue.

Après en avoir délibéré , par 16 voix Pour (unanimité), le Conseil municipal adopte le budget primitif 2014 du Lotissement communal de ROSPEZ

Objet : Désignation d'un correspondant sécurité routière de la commune de Rospez au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Monsieur Préfet des Côtes-d'Armor , en date du 11 avril 2014 , relatif à la désignation d'un « correspondant sécurité routière » au sein du Conseil Municipal.

Après vote le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Pascal LEQUEUX en qualité de « correspondant sécurité routière » pour la commune de Rospez.

Objet : Projet locatif acquisition-amélioration-neuf – Presbytère de ROSPEZ.

Dans le cadre du dossier de réalisation de logements locatifs sociaux dans l'ancien presbytère , situé sur un terrain d'environ 700 m2 , cadastré section AB n°27 , il est prévu l'acquisition amélioration de 3 logements T4 (2 PLUS et 1 PLAI-0) ainsi que la construction neuve attenante d'un logement T3 (1 PLUS) par Bâtiments et Styles de Bretagne.

Ce projet a été présenté par BSB lors de la réunion du 21 novembre 2012 en mairie de Rospez.

Le Conseil municipal, Vu sa précédente délibération, en date du 12 décembre 2012 relative à ce projet , et désignant Mme Martine LE DEUC, Adjointe au Maire, chargée de représenter la commune de Rospez lors de la signature de l'acte (le maire étant chargé d'authentifier l'acte),

Après en avoir délibéré :

- Désigne Madame Martine LE DEUC , Adjointe au Maire de Rospez , aux fins de représenter La Commune de Rospez lors de la signature de l'acte de cession avec la SA HLM Bâtiments et Styles de Bretagne.

Séance du 21 MAI 2014

Objet : Création d'un poste de conseiller municipal délégué.

Sur proposition de Monsieur le Maire, VU l'article L.2122-18 Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que tous les adjoints au maire sont titulaires d'une délégation, Le Conseil municipal décide ,à l'unanimité :

- de créer un poste de Conseiller Municipal délégué qui recevra une délégation par arrêté du Maire.

Objet: Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le CONSEIL MUNICIPAL , après vote , à l'unanimité désigne Monsieur Jacques ROBIN , Maire de ROSPEZ , en qualité de représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Objet: Proposition de commissaires à la commission intercommunale des impôts directs

Le CONSEIL MUNICIPAL , après vote , à l'unanimité :

DESIGNE un commissaire titulaire à la Commission Intercommunales des Impôts Directs Mme LAHUEC Mauricette

DESIGNE un commissaire suppléant à la Commission Intercommunales des Impôts Directs Mr PRIGENT Yannick

Objet : Aménagement des abords du cabinet médical

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que , suite à l'acquisition par la Commune en décembre 2013 du cabinet médical du Docteur GAULIN, il y a lieu de prévoir quelques travaux d'aménagement aux abords du cabinet médical. Il s'agit principalement de travaux de reprofilage et nivellement, réalisation d'un béton bitumineux , fourniture et pose de bordures béton , et réalisation d'un caniveau accodrain en fonte. Après consultation d'entreprises , il propose au conseil municipal d'approuver la proposition de l'entreprise Armor T.P. de Paimpol, pour un montant de devis H.T. de 13 520,00 € (soit 16 224,00 € TTC).

Après en avoir délibéré , le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement tel que proposé par le Maire , du Cabinet médical racheté par la commune,

- approuve le devis de l'entreprise Armor T.P. de Paimpol , arrêté au montant de 13 520,00 € Hors Taxes (soit 16 224,00 € TTC) dans le cadre de ces travaux,

- autorise le Maire à signer ce devis ,ainsi que tous documents relatifs à ce chantier.

- précise que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget communal en section d'investissement , en dépenses chapitre 23.

- sollicite l'aide financière de Lannion-Trégor Communauté pour la réalisation de ces travaux , qui doivent être exécutés au premier semestre 2014

Objet : Projet de travaux d'éclairage public (2ème phase) au lotissement communal-Résidence Park Guen.

Monsieur le Maire le conseil municipal qu'il a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor, pour l'étude des travaux d'éclairage (2ème phase : câblage et matériel) dans le lotissement communal « Résidence Park Guen ».

Il présente au conseil municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Energie qui, suivant le matériel retenu, est estimé à un montant compris entre 24 300 et 25 600 € TTC.

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire , après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux d'éclairage (2ème phase) dans le lotissement communal - Résidence Park Guen – présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor, pour un montant estimatif H.T. de 24 300 euros (matériel retenu : lanternes Thorn Plurio décoratives à leds 45W).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du lotissement communal n°4 de ROSPEZ ou seront imputées ces dépenses.

OBJET : Indemnité de Conseil au Trésorier Principal de Lannion

Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité de conseil à taux plein à Madame Michèle MAHE ,Trésorier Principal de Lannion ,à compter du 29 mars 2014 jusqu'à la fin du mandat. Le montant de l'indemnité est calculé par application d'un barème dégressif, calculé sur la moyenne annuelle des dépenses réelles, hors dépenses d'ordre, des trois derniers exercices clos y compris les budgets annexes. Ces indemnités sont soumises à retenue CSG- RDS.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDENT d'attribuer à titre personnel à Madame Michèle MAHE, Trésorier Principal de Lannion, une indemnité de conseil calculée au taux de 100% à compter du 29 mars 2014 et jusqu'à la fin du mandat.

PRECISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2014, article 6225, chapitre 011

Objet : Tarification et règlement de l'accueil périscolaire année 2014-2015.

La Tarification et le règlements sont disponible en Mairie

Objet : Programme de voirie 2014

Après consultation de la commission communale de voirie, le Maire propose au conseil municipal d'approuver le programme de voirie suivant pour l'année 2014 :

1°) Route du Nauret (1 160 mètres linéaires) comprenant notamment : Engravure par rabotage , fourniture transport mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 (120kg/m²) y compris reprofilage ,délignement, balayage, découpes nécessaires ainsi que la couche d'accrochage. Fourniture transport mise en œuvre de GNT 0/31.5 pour calage des accotements. Mise à la côte de bouches à clef.

Coût prévisionnel H.T = 37 475,00 €

2°) Route du Crec'h (215 mètres linéaires) comprenant notamment : Engravure par rabotage , fourniture transport et mise œuvre de béton bitumineux 0/10 (120 kg/m²) y compris reprofilage ,délignement, balayage , découpes nécessaires ainsi que la couche d'accrochage. Fourniture ,transport mise en œuvre de GNT 0/31.5 pour calage des accotements. Mise à la côte de bouche à clef.

Coût prévisionnel H.T = 6 715,00 €

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- Approuve le programme de voirie 2014 détaillé ci-dessus,
- Demande à Monsieur le Maire de lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de voirie relatifs à ces routes pour un montant total estimé à : 44 190,00 € H.T. (soit 53 028,00 € TTC)
- Autorise le maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces administratives et financières s'y rapportant.
- Décide de la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2014, au second semestre.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal section investissement, chapitre 23.
- Sollicite un fonds de concours (à hauteur de 20 %) auprès de Lannion-Trégor Communauté pour la réalisation des travaux de voirie 2014 relatifs aux routes du Nauret et du Crec'h , pour un montant estimatif total H.T. de 44 190,00 € de travaux (soit un fonds de concours de : 8 838 €).
- le financement prévisionnel de ces travaux est prévu par autofinancement et le fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté.

Objet : Nouvelles dénominations de rues à ROSPEZ

Dénomination des noms de rues, routes ,impasses chemins pour la partie nord de ROSPEZ (au-dessus de l'axe Lannion-Tréguier).

- **Route de Kerinou** (commence à Feunteun Lédan, passe par Ty nevez et Convent guélou-Kerinou et s'achève à Kerinou).
- **Route du Nauret** (commence sur la RD n°786 axe Lannion-Tréguier au lieu-dit l'Hopital, passe par le Nauret puis Convent Guen puis Poul ar Born et s'achève à Guernalegan en limite avec Trézény).
- **Route de Croas Diben** (commence sur la RD n°31 passe par le château d'eau , puis le lieu-dit Pen au Feunteun et s'achève au croisement avec la route de Pen Ar Rhun).
- **Route de Pont Prajou** (commence sur la Route de Pen Ar Rhun passe par Pont Prajou et s'achève sur la Route de Pen Ar Rhun).
- **Route de Mazéo** (commence sur la RD n°786 axe Lannion-Tréguier au lieu-dit Kergoz et s'achève sur la Route de Pont Prajou).
- **Route de Goazoures** (commence sur l'axe Lannion-Tréguier RD n°786, au lieu-dit La Ville Blanche , passe par Goazourès et Goazourès Huellan et s'achève sur la RD n°31 dite Route de Kermaria).
- **Route de Kerdélen** (commence au croisement avec la Route de Croas Diben passe par Kerdélen et s'achève à la limite avec la commune de Trézény au lieu-dit Pors Ar Lann).
- **Route de Pen Ar Rhun** (commence au croisement avec la Route de Goazoures passe par le lieu-dit Pen Ar Rhun et s'achève au lieu-dit Poul ar Born au croisement avec la Route du Nauret).
- **Route de Pen Ar Feunteun** (commence à son croisement avec la Route de Croas Diben au lieu-dit Pen Ar Feunteun puis s'achève à son croisement avec la Route de Kerinou au lieu-dit Kerinou Bian).
- **Route de Pouladeyer** (commence sur la RD n°31 à Pouladeyer, passe par Pen Ar Woas , et Ty pri et se termine sur la Route de Goazoures au lieu-dit La Ville Blanche).
- **Impasse Ty Cornic** (commence sur la Route de Goazoures et se termine au niveau de l'accès GOUEREC).
- **Route de Kermaria** (empreinte la RD n° 31 ,commence à la limite avec Lannion sur la RD 31 et s'achève sur la RD 31 au lieu-dit Guernmunut en limite avec la commune de Kermaria-Sulard).

- **Route de Tréguier** (empreinte la RD 786 axe Lannion –Tréguier, dans le sens Lannion vers Tréguier , commence au lieu-dit La Ville Blanche passe par Convent Guélou puis Kergoz, L'Hopital, Poul ar Barayer et se termine en limite avec Lanmérin et Trézény).

- **Route de Trézény** (empreinte la RD n°73 ,commence sur la Route de Lanmérin : RD n° 72 au lieu-dit Kérambellec en limite entre Rospez et Lanmérin et remonte jusqu'à la Route de Tréguier : RD n° 786 , se poursuit à partir de la route de Tréguier en direction de Trézény).

- **Impasse Rivoalan-Rabiner** (commence sur l'impasse Ty Cornic et s'achève au lieu-dit Convent Rabiner).

- **Impasse Donies** (commence sur la RD n° 73 au-dessus de Poul ar Barayer et se termine au lieu-dit Convent Donies).

- **Impasse Argas** (commence sur la Route de Tréguier RD 786 en limite avec la commune de Lanmérin, dessert l'entreprise SRMP / PRO-LANN puis la propriété LE POURVEER.

- **Route de Croas Ar Ber** (route en limite avec Lannion qui commence sur la Route de Saint-Marc : RD n°65, et s'achève avant le lieu-dit Convent Braz à Buhulien Commune de Lannion . Cette route dessert la propriété LE CUZIAT)

Séance du 20 JUIN 2014

Objet : Voirie définitive du lotissement communal de Park Guen

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que conformément à la précédente délibération en date du 04 février 2014, une consultation a été lancée pour les travaux de voirie définitive du lotissement de Park Guen. I donne connaissance au Conseil du dossier de consultation des entreprises , et des modalités de la procédure suivie. L'estimation des travaux était de 100 000 €uros H.T.

Cinq entreprises ont proposé une offre. Suite à l'ouverture des plis et au contrôle de ces offres , il propose au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise ARMOR TP de Paimpol pour un montant H.T. de 82 405,00 €uros.

Le Conseil municipal , entendu les explications du Maire , après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation des entreprises réalisés pour les travaux de voirie définitive du lotissement communal de Park Guen, et la procédure suivie,
- décide d'attribuer le marché à l'entreprise ARMOR TP de Paimpol , pour un montant H.T. de 82 405,00 €uros,
- donne pouvoir au maire afin de signer le marché à intervenir avec l'Entreprise ARMOR TP.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du lotissement Park Guen ,en section de fonctionnement.

Objet : Tirage des jurés d'assises pour la liste préparatoire 2015

Sous la présidence de Monsieur le Maire il a été procédé en réunion publique au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale de la commune de ROSPEZ.

Ce tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

Mr LE MANCHEC André, Mr HAMON Etienne et Mme CADIOU Danielle (épouse LE GALL)

Objet : Renouvellement de la convention de forfait communal pour les classes sous contrat d'association avec l'Ecole Sainte Marie. Versement d'un acompte avant finalisation de la convention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de forfait communal ,conclue pour trois ans, pour les classes sous contrat d'association de l'Ecole Sainte Marie , arrive à terme cette année.

Il propose au conseil municipal d'accorder un acompte d'un montant de 4 000 € à déduire ultérieurement du montant global revenant à l'Ecole Sainte Marie au titre du forfait communal pour l'année 2014. Le solde sera versé en octobre ou novembre , une fois signée la convention. Le maire précise que, actuellement le projet de convention de forfait communal est en cours d'élaboration , puis il sera présenté à la Présidente de l'OGEC et la directrice de l'Ecole Sainte Marie. Le conseil municipal sera amené à se déterminer sur ce projet de convention en fin de parcours. Le conseil municipal , entendu les explications du Maire , Après en avoir délibéré , à l'unanimité : décide d'accorder un acompte de subvention de 4 000 €uros à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie, au titre de la convention du forfait communal pour les classes sous contrat d'association de cette école pour l'année 2014.

Objet : Subvention à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie au titre des frais de transport et de la cantine , pour l'année 2014.

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'aide financière de l'OGEC de l'école Sainte en ce qui concerne les frais de transports et les frais de cantine que supporte cette école. Il s'agit d'une demande récurrente présentée chaque année par l'OGEC, et à laquelle le conseil municipal a toujours répondu favorablement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité :

décide d'attribuer pour l'année 2014 , à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie, une subvention d'un montant de 5 420,64 €uros , représentant d'une part l'aide financière aux repas servis aux élèves rospéziens scolarisés dans cette école (soit 3 231,36 €) , et d'autre part une aide aux frais de transports supportés par l'Ecole Sainte Marie pour les déplacement des élèves rospéziens (représentant 2 189,28 €).

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2014 , chapitre 65 article 6574.

Objet : Travaux de rénovation du local vestiaire du personnel de la cantine scolaire

Le Maire expose au conseil municipal que suite à une inspection du service de sécurité sanitaire et qualité de l'alimentation de la Direction départementale de la protection des populations en date du 19 juin 2012, il avait été préconisé de rénover le local vestiaire du personnel de la cantine de l'école Luby, situé à l'étage au-dessus de la cantine. Il propose donc au conseil municipal de procéder à des travaux dans ce local. Les travaux envisagés concernent notamment l'isolation des murs et du plafond en laine de verre, puis la réalisation d'un plafond suspendu, le changement des fenêtres actuelles en bois par des fenêtres pvc double vitrage, la pose de placo aux murs et sur les cloisons internes le changement des portes. Il est également prévu des installations sanitaires : WC, lave mains, ainsi qu'un revêtement adapté au sol. Le maire précise que ces travaux seront réalisés par le personnel communal en régie. Le coût des travaux en ce qui concerne les travaux d'isolation des murs et plafond et les fenêtres pvc en double vitrage est estimé à : 4 885,94 € H.T. (soit 5 863.12 € TTC).

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, considérant la nécessité pour le personnel de la cantine de disposer d'un local vestiaire décent, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux de rénovation, tels que présentés par le maire ci-dessus, du local situé à l'étage au-dessus de la cantine à l'école Edouard Luby, devant servir de vestiaire au personnel de cette cantine.
- approuve l'estimation présentée par le maire en ce qui concerne le coût de l'isolation des murs et plafond et du remplacement des fenêtres pour ce local, et arrêté au montant H.T. de 4885,94 €.
- décide de la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2014, dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dès juillet.
- sollicite l'aide financière de Lannion-Trégor Communauté, à hauteur de 25% du montant H.T. des travaux, au titre des économies d'énergie dans le bâti public pour l'année 2014, pour ce dossier.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 23 en dépenses d'investissement.
- adopte le plan de financement suivant :
Dépenses : 4 885,94 € H.T. (5 863.12 € ttc)
Financement : fonds propres communaux et fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté (25% de 4 885,94 € = 1 221,48 €).

objet: Participation de la collectivité Commune de ROSPEZ à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Le Maire, Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de conclure un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La Commune de ROSPEZ soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

La mission alors confiée au Centre de Gestion doit être officialisée par une délibération permettant à la Commune de ROSPEZ d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat-groupe.

Le Conseil Municipal de ROSPEZ :

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE,

- de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, lancée sur le fondement des articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

- PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2016.

Objet: Rapport annuel 2013 du SMITRED Ouest d'Armor

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel pour l'année 2013 du SMITRED Ouest d'Armor (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets), chaque conseiller municipal ayant été destinataire de ce rapport par courrier de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le rapport annuel 2013 du SMITRED Ouest d'Armor. Ce document est consultable par le public au secrétariat de la mairie.

Les Infos Pratiques

S.A.M.U. 15 ou 112
Pompiers 18 ou 112
Police 17
Gendarmerie 02 96 37 03 78
Centre anti-poisons Rennes
02 99 59 22 22

Centre hospitalier
Rue Kergomar Lannion
02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor
Rue Docteur Feuillu Lannion
02 96 46 65 65

Maison médicale, CHU lannion
L'accueil et la prise en charge des patients le soir et WE sont assurés par des médecins libéraux dans les locaux des consultations externes. Il est nécessaire d'appeler le 15 avant de s'y rendre.
Les horaires d'ouverture:
- En semaine, de 20h à 24h
- Le samedi, de 13h à 24h
- Le dimanche, de 8h à 24h

MEDECIN
Carine Chardonnet
36 route de saint marc
02 96 21 86 92
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h à 19 h, uniquement sur rendez-vous

PHARMACIE
Thérèse Vicente
10, place du centre
02 96 38 07 64

Taxi – Transport malades assis
Gilbert Duval
06 30 78 91 02
02 96 46 47 92

Cabinet d'Infirmières
1 rue de Buhulien
02 96 38 07 47

Masseur Kinésithérapeute
René Thuault
Impasse de la Poste
02 96 23 07 98
06 81 07 57 64

La Mairie
Du lundi au vendredi,
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
Fermée le samedi (sauf permanences)
<http://www.rospez.fr>
rospez.mairie@orange.fr
02 96 38 07 15

Ecole publique Edouard Luby
1, Rue François Nicolas
02 96 38 05 84 (primaire)
02 96 38 03 32 (maternelle)
Contact : Mme Colin (Directrice)

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
1, Rue François Nicolas
alsh.rospez@gmail.com
Centre : 02 96 38 05 84
Cantine : 02 96 38 43 15
Mairie : 02 96 38 07 15

Ecole catholique Sainte Marie
1, Route de Quemperven
02 96 38 02 08
Contact : Mme Guervilly (Directrice)

Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge à Lannion
02 96 05 09 00

Transports intercommunaux
Les transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILT) proposent aux usagers une déserte des communes du territoire communautaire, via des lignes régulières ou des lignes à la demande.
<http://www.lannion-tregor.com>

Centre des finances publiques
Service des impôts des particuliers,
54, rue de Kra Douar à Lannion.
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15
02 96 48 95 94

Trésor public
Trésorerie principale,
2, quai de Viarmes
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30 (16h le vendredi)
02 96 46 76 10

La Poste
Du mardi au vendredi,
De 9h à 12h30 et de 14h à 16h00,
Le samedi, de 9h30 à 12h

La bibliothèque
Impasse de la Poste
Le samedi, de 10h30 à 12h
GDF (sécurité dépannage)
0810 433 022

Urgence dépannage électricité
0810 333 122

Union locale CLCV
Défense des consommateurs, des locataires, des usagers et du cadre de vie
5, rue de Broglie à Lannion
02 96 48 07 46

UFC-Que Choisir
Défense des consommateurs
1, rue Ampère à Lannion
02 96 20 58 76

Restaurants du coeur
Distribution alimentaire, aide à la personne.
Rue du Calvaire à Servel
02 96 47 26 18

Centre alimentaire du Trégor
Distribution alimentaire par l'intermédiaire du CCAS.
7, Rue de Beauchamp à Lannion
06 02 50 12 05

Secours catholique
Association caritative reconnue d'intérêt public,
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion
02 96 37 98 51

Secours populaire
Aide alimentaire et vestimentaire,
1, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 46 51 14

Croix-rouge française
Accueil de personnes en difficulté, distribution alimentaire, formation secouriste
7, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 37 74 18



Collecte des ordures ménagères les semaines impaires et collecte sélective les semaines paires

JUILLET	
M 1	
M 2	
J 3	Ordures ménagères 27
V 4	
S 5	
D 6	
L 7	
M 8	
M 9	
J 10	Collecte Sélective 28
V 11	
S 12	
D 13	
L 14	Fête nationale
M 15	
M 16	
J 17	Ordures ménagères 29
V 18	
S 19	
D 20	
L 21	
M 22	
M 23	
J 24	Collecte Sélective 30
V 25	
S 26	
D 27	
L 28	
M 29	
M 30	
J 31	Ordures ménagères

AOÛT	
V 1	
S 2	
D 3	
L 4	
M 5	
M 6	
J 7	Collecte Sélective 31
V 8	
S 9	
D 10	
L 11	
M 12	
M 13	
J 14	Ordures ménagères 32
V 15	Assomption
S 16	
D 17	
L 18	
M 19	
M 20	
J 21	Collecte Sélective 33
V 22	
S 23	
D 24	
L 25	
M 26	
M 27	
J 28	Ordures ménagères 34
V 29	
S 30	
D 31	

SEPTEMBRE	
L 1	
M 2	
M 3	
J 4	Collecte Sélective 35
V 5	
S 6	
D 7	
L 8	
M 9	
M 10	
J 11	Ordures ménagères 36
V 12	
S 13	
D 14	
L 15	
M 16	
M 17	
J 18	Collecte Sélective 37
V 19	
S 20	
D 21	
L 22	
M 23	
M 24	
J 25	Ordures ménagères 38
V 26	
S 27	
D 28	
L 29	
M 30	

OCTOBRE	
M 1	
J 2	Collecte Sélective 39
V 3	
S 4	
D 5	
L 6	
M 7	
M 8	
J 9	Ordures ménagères 40
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	
M 14	
M 15	
J 16	Collecte Sélective 41
V 17	
S 18	
D 19	
L 20	
M 21	
M 22	
J 23	Ordures ménagères 42
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	
M 29	
J 30	Collecte Sélective 43
V 31	

NOVEMBRE	
S 1	Toussaint
D 2	
L 3	
M 4	
M 5	
J 6	Ordures ménagères 44
V 7	
S 8	
D 9	
L 10	
M 11	Armistice 1918
M 12	
J 13	Collecte Sélective 45
V 14	
S 15	
D 16	
L 17	
M 18	
M 19	
J 20	Ordures ménagères 46
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	
M 25	
M 26	
J 27	Collecte Sélective 47
V 28	
S 29	
D 30	

DECEMBRE	
L 1	
M 2	
M 3	
J 4	Ordures ménagères 48
V 5	
S 6	
D 7	
L 8	
M 9	
M 10	
J 11	Collecte Sélective 49
V 12	
S 13	
D 14	
L 15	
M 16	
M 17	
J 18	Ordures ménagères 50
V 19	
S 20	
D 21	
L 22	
M 23	
J 24	Collecte Sélective 51
V 25	Noël
S 26	
D 27	
L 28	
M 29	
M 30	
M 31	

Un doute ? Une question ? Contactez-nous au :

N° Vert 0 8000 22 300

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Collecte du 25 décembre avancée au mercredi 24 décembre!

